

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Décembre 2019**

**OBJET : Métropole Aix Marseille Provence : Avenant n°1 à la convention de partenariat "Envie de ville pour réinvestir les centres urbains".**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver le principe et le contenu de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat "Envie de ville pour réinvestir les centres urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence", selon le modèle annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat susvisé avec l'ensemble des partenaires mentionnés.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**